

Chenilles processionnaires, soyez très vigilants



Elles ont commencé à sortir de leurs nids. Ni vous, ni vos animaux domestiques ne doivent s'en approcher. Classées nuisibles depuis avril 2022 ([Décret n°2022-686](#)), elles prolifèrent au point de menacer la santé humaine et la flore. Le danger provient de leurs poils, très urticants.

Ne les balayez surtout pas.

Les poils peuvent se déplacer jusqu'à 10 mètres de distance.

Éloignez-vous de la zone

Un contact cutané avec ses poils urticants peut provoquer des éruptions cutanées douloureuses, des réactions allergiques parfois violentes, voire une cécité passagère en cas de contact avec les yeux.

Propriétaires de chiens : attention lors de vos promenades.

Les chiens résistent rarement à l'envie de les renifler ou de les avaler. Les poils urticants et venimeux de ces insectes est immédiate et souvent violente, comparable à une forte réaction allergique.

Que faire si un nid se trouve dans un arbre situé sur votre propriété ?

Téléchargez le guide : [recueil-lutte-chenilles-processionnaires](#)

La ville travaille à la mise en place d'un plan d'action contre les chenilles processionnaires

Aujourd'hui, la ville effectue de petites interventions ponctuelles sur les sites connus.

Pour agir de façon plus efficace, la municipalité souhaite lancer une campagne annuelle de lutte contre les chenilles processionnaires dans ses espaces publics. Pour cela, elle réfléchit à la mise en place d'un plan d'action.

En savoir plus : [cliquez ici](#)